



Rue de Lodelinsart, 53  
6040 JUMET

## **Procès-verbal de l'assemblée générale de la FEFB du 5 novembre 2011 dans les locaux du Royal Namur Echecs.**

### Sont présents pour le conseil d'administration:

Messieurs Fabrice GROBELNY, Pierre VAN de VELDE, Raymond van MELSEN, Claudio PIACENTINI, Daniel HALLEUX, Damien ANDRE, Marc JAMAR, Ivan WERNER, Nicolas RAUTA et Jean-Christophe THIRY, administrateurs.

### Sont excusés pour le conseil d'administration :

Monsieur, Renaud BARREAU, administrateur.  
Monsieur Marc HANSET, personne mandatée.  
Monsieur André BREDA, membre d'honneur.

### Les membres effectifs suivants sont présents ou représentés et disposent des voix délibératives :

201 Bruxelles (François FONTIGNY), 207 Deux Fous du Diogène (Nicolas RAUTA p.p.), 226 Europchess (Frank HOFFMEISTER), 229 Caïssa Woluwé (Raymond van MELSEN), 244 Brussels (Raymond van MELSEN p.p.), 289 Chant d'Oiseau (François FONTIGNY p.p.), 501 Charleroi (Claudio PIACENTINI), 514 Fontaine (Marc JAMAR p.p.), 533 Lessines (Willy Deschuyteneer p.p.), 547 Renaissance Binchoise (Philippe DE BROUWER), 548 Caïssa Europe (Jackie KOPIJKA jusqu'au point 4 inclus), 601 Liège (Jean-Christophe THIRY), 616 Esneux (Marc DAMBIERMONT p.p.), 618 Amay (Marc DAMBIERMONT), 619 Welkenraedt (Damien ANDRE p.p.), 622 Herve (Jean-Christophe THIRY p.p.), 810 MARCHE (Ivan WERNER p.p.), 901 Namur (Ivan WERNER), 912 Ciney (Xavier PIRARD), 953 Nivelles (Pierre VAN de VELDE p.p.).

Ensemble, ces 21 clubs -sur 40 clubs en ordre de cotisation- disposent de 42 voix.

L'assemblée est présidée par Fabrice Grobelny, président du conseil d'administration. Le président remercie le club de Namur pour son accueil chaleureux.

Madame Laetitia Heuvelmans et Monsieur Jackie Kopijka sont choisis comme scrutateurs. (Monsieur Kopijka ayant dû quitter la salle pour raison médicale après le point 4, Laetitia Heuvelmans a assumé seule la fonction pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'assemblée)

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2011.**

Le procès-verbal est approuvé tel quel.

### **2. Propositions de modifications des statuts et du Règlement d'ordre intérieur.**

Le club de Caïssa Woluwé avait proposé plusieurs modifications des statuts lors de

l'assemblée générale du 5 mars 2011 ; elles n'avaient pu être soumises au vote faute de quorum de présence nécessaire. Le club propose de nouveau ces modifications statutaires en termes identiques, de sorte qu'il n'y a plus de quorum de présence requis.

Par 39 voix pour et un non, l'assemblée se prononce pour la modification de l'article 7 alinéa 1 des statuts, qui se présente désormais ainsi (les mots supprimés sont barrés, les mots ajoutés sont en gras) :

*Peuvent être membres effectifs de l'association les cercles d'échecs comptant au moins cinq joueurs licenciés, dont le siège est situé dans la région de langue française telle qu'elle est définie par la loi en application de l'article 4<sup>e</sup> de la Constitution, ainsi que ceux dont le siège est situé dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale; pour ces derniers, leur adhésion n'engage que ceux de leurs membres qui ~~appartiennent à la Communauté française~~ **sont affiliés à la F.É.F.B.***

Après une explication de Raymond van Melsen, par 23 voix pour (donc la majorité des deux tiers des voix, les abstentions ne comptant pas pour un vote), 11 non et 6 abstentions, l'assemblée se prononce pour l'ajout d'un alinéa 2 à l'article 7 des statuts, à savoir (les mots ajoutés sont en gras) :

***Peuvent également être membres effectifs de l'association les cercles d'échecs comptant au moins cinq joueurs licenciés, dont le siège est situé ailleurs en Belgique, à condition qu'au moment de la demande d'adhésion d'un cercle, une majorité de ses membres soit affiliée à la F.É.F.B ou en fasse la demande. Son adhésion n'engage que ceux de ses membres qui sont affiliés à la F.É.F.B.***

Les autres alinéas de l'article 7 des statuts sont inchangés.

La proposition de modification de l'article 22.c des statuts visant à ce que le président du conseil d'administration soit élu directement par l'assemblée générale est rejetée par 16 voix pour, 23 non et 1 abstention.

L'assemblée rejette également la proposition de modification de l'article 3.a du Règlement d'ordre intérieur qui visait à préciser que le conseil d'administration était composé d'un président et d'un maximum de dix autres membres par 17 voix pour, 19 contre et 4 abstentions.

#### **4. Proposition de modification du Règlement des tournois.**

Le conseil d'administration propose l'ajout d'une phrase au point 3.a du Règlement des tournois relatif au championnat individuel de la francophonie, à savoir (les mots ajoutés sont en gras):

*a) Dispositions générales*

*Il est divisé en deux groupes, Elite et Accession.*

*Les parties se jouent selon les règles de la F.I.D.É. La cadence est celle choisie par le directeur des tournois de la F.É.F.B. en concertation avec l'organisateur. Elle doit être choisie parmi les cadences acceptées pour le classement Elo de la F.R.B.E. et pour le classement Elo de la F.I.D.É. Les parties des deux groupes sont soumises à la même cadence.*

***Le directeur des tournois veille à ce que la cadence de jeu et le lieu choisis par l'organisateur permettent d'avoir un délai d'au moins une heure entre deux parties et garantissent un bon déroulement de la compétition.***

L'assemblée adopte la modification proposée par 31 voix pour, 3 non et 7 abstentions.

Suite aux discussions nées du succès des championnats individuels organisés par le CREB en 2011 et suite à l'interpellation émanant d'Europchess qui déplore l'impossibilité pour les joueurs repris sous un code autre que FIDE-Bel de participer au tournoi Elite des championnats individuels, **le conseil d'administration soumet à l'assemblée trois propositions alternatives fixant la composition du groupe Elite des championnats individuels de la Francophonie, celle qui sera choisie remplacera le texte actuel du point 3.b du Règlement des tournois, relatif au Tournoi Elite des championnats individuels de la Francophonie..**

Le texte complet de chaque proposition se retrouve dans l'invitation à l'assemblée générale.

Au premier tout de scrutin, le vote a lieu à bulletin secret.

La proposition 1 recueille 7 voix (la proposition mettait l'accent sur une qualification des joueurs par les ligues), la proposition 2 recueille 10 voix (elle mettait l'accent sur une qualification des joueurs selon le classement Elo) et la proposition 3 recueille 21 voix.

Au deuxième tour de scrutin, le vote se fait par appel nominal et la proposition 1 (celle qui a recueilli le moins de votes) n'est plus présentée.

La proposition 2 recueille 10 voix pour et la proposition 3 recueille 29 voix pour; il y a 3 suffrages non exprimés. La proposition 3 est donc adoptée. En voici le texte :

#### ***Tournoi Elite***

***Le tournoi est strictement réservé aux joueurs inscrits en affiliation principale à la F.É.F.B. et qui sont domiciliés en Belgique depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile pendant laquelle le tournoi est organisé***

***Il comprend 12 joueurs choisis dans l'ordre suivant :***

***- un joueur désigné par chacune des ligues. Ce joueur doit avoir une cote minimale de 2050 points Elo (belge ou FIDE) et doit être désigné par sa ligue 15 jours calendrier avant le début de la compétition ;***

***- le champion F.É.F.B. en titre et le joueur qualifiable le mieux classé au tournoi Accession de l'année précédente ;***

***- le junior qualifiable le mieux classé au dernier tournoi Elite du Championnat individuel J.É.F. et disposé à jouer le tournoi.***

***- pour arriver à un nombre total de 12 joueurs, les joueurs qualifiés suivant, par ordre décroissant, le dernier classement belge ou FIDE paru au jour du début du tournoi.***

***Le tournoi se dispute en open de 7 rondes suivant le système suisse dirigé à l'Elo.***

***Le joueur le mieux classé dans le tournoi Elite, qui remplit les conditions pour jouer le Championnat Experts de la F.R.B.É. et qui figure sur la liste des joueurs de la FIDE avec le code FIDE-Bel ou qui ne figure sur aucune liste de joueurs établie par la FIDE est qualifié. En cas d'ex aequo, la place qualificative sera attribuée en fonction des modes de départage annoncés et, en cas de nouvelle égalité, par le classement Elo FIDE. Si la place qualificative ne peut être attribuée sur base de la participation au tournoi Elite, la désignation pour y pallier s'opère sur base du classement Elo FIDE.***

Au nom d'Europchess, Frank Hoffmeister remercie le conseil (spécialement le secrétaire) et l'assemblée pour leur ouverture d'esprit dans le débat même si, pour lui, l'impossibilité pour un joueur qui a un code FIDE autre que belge de participer aux championnats de Belgique Experts demeure un problème. Jean-Christophe Thiry explique ce qui est à ses yeux la raison de cette restriction : la FEFB souhaite que le seul joueur qualifié par elle aux championnats de Belgique experts ait la possibilité de devenir champion de Belgique et de représenter la Belgique dans les compétitions internationales.

## **5. Rapports d'activités 2011 et lignes de force pour 2011-2012.**

Une brochure est mise à la disposition des membres présents et reprend la convocation, les rapports exposés, le projet de comptes 2011 et de budget 2011-2012.

Chaque administrateur commente son rapport. Jean-Christophe Thiry résume celui de Renaud Barreau. Fabrice Grobelny se charge du rapport concernant le Pion f.

Les points marquants sont les suivants:

-Fabrice Grobelny fait le point sur la réforme de la FRBE, qui n'a toujours pas abouti. Les dernières propositions de Jan Gooris semblent agréer toutes les parties: une fédération de clubs avec une facilité de représentation par les ligues ou par les fédérations culturelles. .

-L'exercice comptable 2011 de la FEFB (huit mois) se solde par une perte de 4915 euro au lieu d'une perte budgétée de 7695 euro et d'une perte de 4364 euro en 2010 (12 mois).

-Les championnats individuels 2011 de la FEFB organisés au CREB sont une très belle réussite. Il y avait 73 joueurs inscrits dans l'open.

-7 stages ont été donnés aux membres du Club des 7 ou du Club des 7 Benjamins pendant l'exercice, le Circuit JEF connaît un nouvel engouement, entre autres grâce à l'aide d'Aurore Gillet.

-Le Gouvernement de la Communauté française persiste dans son refus de reconnaître la FEFB comme fédération sportive. Le conseil d'administration a décidé le matin d'introduire un recours devant le Conseil d'Etat pour contester ce refus, si l'assemblée vote le budget ad hoc.

-Les stages Multisports Echecs dans les centres de l'ADEPS connaissent un succès croissant. Le centre d'Engreux a été approché pour s'ajouter à la liste. Raymond van Melsen attend la réponse.

- Les stages ADEPS et les demandes des écoles rendent plus vif le besoin de moniteurs d'échecs diplômés par la FEFB. La dernière session de formation a vu la réussite de cinq nouveaux moniteurs.

-Le nombre d'affiliés se stabilise, hélas à un niveau fort bas (1280).

-Damien André organise une session de cours d'arbitrage les 21 janvier, 4, 18 et 25 février 2012. L'examen est prévu le 10 mars.

**-Marc Hanset a fait part de sa décision d'arrêter la rédaction en chef du Pion f après la parution du numéro de décembre. Un appel est lancé aux candidats.** La distribution du Pion f via le web est devenue l'option par défaut, conformément au vœu émis par l'assemblée générale du mois de mars. A la date d'aujourd'hui, il est prévu d'envoyer 420 exemplaires en version papier.

## **6. Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation des comptes, décharge aux administrateurs.**

Les deux vérificateurs sont absents à ce moment de l'assemblée mais ils ont fait parvenir leur rapport.

Fabrice Pacolet et Jackie Kopijka ont vérifié le 12 octobre 2011 les comptes 2011 (01/01/2011-31/08/2011) de la FEFB ASBL sur base des extraits bancaires et des pièces justificatives. Ils recommandent l'approbation des comptes à l'assemblée générale.

L'assemblée approuve les comptes 2011 de la FEFB ASBL.

Par vote séparé, elle accorde la décharge aux administrateurs pour leur gestion en 2011.

### **7. Cotisation et budget de l'exercice 2011-2012 (01/09/2011-31/08/2012).**

Claudio présente les chiffres du budget qui figurent dans la brochure de l'assemblée.

La ristourne aux ligues repasse de 2 à 3 euro par affilié *en base annuelle*.

Le poste 604140 (accompagnement aux championnats de Belgique de la jeunesse) a été augmenté à 1000 euro pour tenir compte de l'évolution du coût du séjour de l'accompagnateur.

Un poste 604200 est créé afin de permettre des matches par équipes de jeunes entre la FEFB et d'autres fédérations.

En plus, en cours d'assemblée, le budget préparé subit quelques modifications :

-diminution du poste de charges 603110 à 400 euro puisque le Pion f continue à bénéficier du tarif préférentiel d'affranchissement à la poste malgré la diminution du nombre d'exemplaires envoyés par ce canal.

-création d'un poste 660100 pour couvrir les coûts des procédures juridictionnelles (recours devant le Conseil d'Etat). Le montant prévu est de 1500 euro pour l'année 2011-2012.

-création d'un poste « Juniors-promotion scolaire » de 500 euro (sur base d'une interpellation du club de Fontaine; le conseil d'administration est chargé de définir un projet pour ce poste).

Notamment au vu de ces adaptations, plusieurs intervenants sont d'avis de maintenir la cotisation inchangée au lieu de la diminution d'un euro proposée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a proposé la diminution pour répercuter la baisse d'un euro de la cotisation demandée par la fédération belge.

Un vote par appel nominal a lieu sur le montant de la cotisation.

La diminution de la cotisation est rejetée par 10 voix pour, 25 pour le maintien de la cotisation à 30 euro pour un adulte et 20 euro pour un jeune et 4 abstentions.

En tenant compte des postes modifiés et du maintien de la cotisation, le budget 2011-2012 présente un déficit de 2581 euro.

Le budget de l'exercice 2011-2012 est adopté par l'assemblée.

### **8. Elections statutaires.**

Les mandats d'administrateur de Renaud Barreau, Fabrice Grobelny et Ivan Werner sont venus à échéance. Ils sont candidats pour un nouveau terme de trois ans. Le conseil d'administration n'a reçu aucune autre candidature.

Ils sont tous les trois réélus comme administrateur au scrutin secret.

Renaud Barreau obtient 32 voix pour, 6 non et 1 abstention. Fabrice Grobelny obtient 33 voix pour, 6 non et 0 abstention et Ivan Werner, 35 voix pour, 4 non et 0 abstention.

### **9. Désignation de deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice comptable 2011-2012.**

Jackie Kopijka et Xavier Pirard sont désignés comme vérificateurs des comptes de l'association pour l'exercice comptable 2011-2012.

### **10. Mise en place du Comité sportif d'appel**

Christophe Gillain (Ligue de Liège) et Laetitia Heuvelmans (Ligue de Namur-Luxembourg) ont déjà été désignés comme membres du Comité sportif d'appel par l'assemblée générale du 5 mars 2011 pour deux ans.

L'assemblée ratifie la désignation faite à titre provisoire par le conseil d'administration de Jean-Paul Tomasi (Ligue de Bruxelles) et Francis Knudde (Ligue de Hainaut) comme membres du Comité sportif d'appel.

Il reste une place à pourvoir, de préférence sur proposition de la Ligue du Brabant wallon.

### **11. Choix des délégués de la FEFB à l'assemblée générale de la FRBE.**

Se proposent comme délégués pour représenter la FEFB à l'assemblée générale de la FRBE: Damien ANDRE, Fabrice GROBELNY, Daniel HALLEUX, Laetitia HEUVELMANS, Marc JAMAR, Nicolas RAUTA, Jean-Christophe THIRY, Pierre VAN de VELDE et Raymond van MELSEN,

Soit 9 délégués pour les 14 voix accordées à la FEFB aux assemblées générales 2010-2011 de la fédération belge.

Personne dans l'assemblée ne demande un vote sur le choix des délégués.

La prochaine assemblée générale de la FRBE a lieu le samedi 26 novembre 2011 à 14h à Eupen.

La séance est levée vers 18h.

Jean-Christophe Thiry, secrétaire.